

# ***PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

**DU MARDI 31 JANVIER 2023 à 20H30**

**Le mardi 31 janvier 2023,**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 23 janvier 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

**Présents** : Mme Marylène GAUTHIER, Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAIT, M. Patrick BOHERS, M. André CLARISSE, M. Gervais LAMARE, M Pascal MERIGUET, M. Jean PUYHARDY.

**Pouvoirs** : Mme Maria DECOUTY a donné procuration à Mr Gervais LAMARE.  
Mme Christelle LEONARD a donné procuration à Mme Marylène GAUTHIER.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Pascal MERIGUET est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande une modification

**Ordre du jour :**

- Mandatement investissement 2023.
- Demande modification amplitude durée de travail d'un contrat.
- Remplacement tracteur 2023.
- Rapport d'activité de la CCPOL.
- Point sur demande agrandissement entrée terrain des Grandes Laides.
- Point sur bulletin municipal 2022.
- Retour sur les manifestations fin d'année 2022.
- Manifestation 2023.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

En début de séance, Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

- Demande d'études pour l'éclairage public.
- Isolation des bâtiments communaux.

Aucunes oppositions à la modification de l'ordre du jour.

- **Mandatement investissement 2023.**

Le conseil municipal autorise le Maire à liquider et à mandater des dépenses d'investissement pour 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- **Demande modification amplitude durée de travail d'un contrat.**

Monsieur le Maire présente au conseil un courrier de Mr Damien DELAGE, agent technique à la commune, qui demande que son temps de travail 20h/semaine soit diminué à 17h/semaine car son autre activité en tant qu'agriculteur lui demande plus de temps. Suite à diverses discussions au sein du conseil monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret. Trois propositions sont possibles : bulletin oui pour le passage à 17 heures avec fermeture de son poste actuel et ouverture d'un poste à 17 heures soit titulaire ou contractuel, bulletin non donc il reste à 20 heures ou il démissionne ou bulletin blanc. Suite au dépouillement du vote, le résultat est le suivant POUR : 3, CONTRE : 7 et BLANC : 1.

Le décision du conseil est donc de maintenir le poste de Mr DELAGE à 20 heures.

Mme Marylène GAUTHIER propose au conseil une solution pour que Mr DELAGE puisse quand même effectuer 17 heures en lui proposant de travailler le lundi et vendredi de 8h15 à 12h15 et le mardi, mercredi et jeudi de 13h à 16h.

Mr le Maire proposera cette solution à Mr DELAGE.

- **Remplacement tracteur 2023.**

La commune a envoyé le cahier des charges à sept concessionnaires. Cinq concessionnaires ont fait une proposition à l'offre. Suite à un comparatif de ces offres, le conseil municipal décide de retenir celle de LIMAGRI MOREAU pour un montant de 70 800 € HT avec une reprise de l'ancien tracteur pour 30 000 €.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Mr le Maire pour effectuer des demandes à différentes banques pour un emprunt de 25000 € pour financer cet achat.

- **Rapport d'activité de la CCPOL.**

Monsieur le Maire remet le rapport à tous les membres du conseil afin qu'ils puissent le lire et demander des informations au prochain conseil.

- **Point sur demande agrandissement entrée terrain des Grandes Laides.**

Suite à la demande de Mr Sébastien LINET un courrier a été envoyé au conseil départemental. Celui-ci a transmis un arrêté en mentionnant que le tuyau doit être fourni et installé par le demandeur avec changement de la tête de buse. Suite à cela, monsieur le Maire a informé Mr LINET qui doit effectuer les travaux.

- **Point sur le bulletin municipal 2022.**

Pour l'instant, il n'y a pas d'avancement dans la préparation du bulletin.

- **Demande d'études pour l'éclairage public.**

Monsieur le Maire va contacter le SEHV pour qu'il effectue une étude concernant les différentes possibilités pour réduire le coût de l'éclairage public.

- **Isolation des bâtiments communaux.**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de changer les menuiseries du salon de coiffure et de deux volets au logement au-dessus de la mairie afin de diminuer les déperditions calorifiques et de ce fait limiter le coût du chauffage. Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental et de l'état. Un devis a été demandé à un artisan pour pouvoir effectuer la demande subvention.

- **Retour sur les manifestations fin d'année 2022**

Le sujet sera abordé lors du prochain conseil car Mme Christelle LEONARD, conseillère déléguée à la communication est absente à cette séance.

Les colis des aînés ont été appréciés.

- **Manifestation 2023.**

- Le 7 avril à 20h30, concert organisé par le conseil départemental dans le cadre de la culture au grand jour.

- Le 26-27 août, fête de l'huître. Une réunion de préparation aura lieu le 18 avril à 10 heures à la salle des fêtes.

- **Questions diverses.**

- Pour le balisage des chemins PDIPR : voir pour acheter les piquets.
- Pour la haie en face du cimetière : elle sera coupée à hauteur de 1 mètre.
- Mr Frédéric FAUPIN a demandé que du gravier soit mis dans le chemin le long de son terrain car il y a des trous importants.
- Pour le photocopieur, le contrat doit être revu avec la société Rex Rotary car il faut changer le système de sauvegarde qui est trop ancien.

- Le SDIS souhaite rattacher la commune à la caserne des pompiers de Saint Mathieu. Le conseil préfère ne rien changer si cela est possible. Monsieur le Maire doit recevoir des responsables du SDIS.

- **Résumé des commissions.**

- Mr André CLARISSE s'est rendu à une réunion de la mégisserie à Saint-Junien : le nouveau directeur sera nommé au mois d'avril.

- Mr Gervais LAMARE a été au PNR où a eu lieu l'élection de la nouvelle présidente du parc qui est Mme Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUEZ ;

Fin de la séance à 22h35.

**Le secrétaire,  
Pascal MERIGUET.**



**Le Maire,  
Raymond VOUZELLAUD.**

